

## Comunicado del Servicio de Información Socialista (19 octubre 1962)

**Source:** “Communiqué du Service d’information socialiste”, ME-2157 1962, 19.10.1962, Archivo Histórico de la Unión Europea, Instituto Universitario Europeo. Florencia.

**Copyright:** Archives historiques de l’Union européenne

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/comunicado\\_del\\_servicio\\_de\\_informacion\\_socialista\\_19\\_octubre\\_1962-fr-52affe12-7898-4e0c-9578-aedc53c8eed.html](http://www.cvce.eu/obj/comunicado_del_servicio_de_informacion_socialista_19_octubre_1962-fr-52affe12-7898-4e0c-9578-aedc53c8eed.html)

**Date de dernière mise à jour:** 20/02/2014



**SYMBOLIQUE**

Le 5 novembre prochain, à dix heures du matin, et les jours suivants, avec lieu à Madrid, devant la Salle 4<sup>e</sup> de l'Audience, le jugement des 54 socialistes et syndicalistes libérés, processés en novembre 1958, sélectionnés par la police franquiste entre les quelques 500 arrêtés alors, dans la plus grande représaille entreprise par le Gouvernement franquiste contre les socialistes espagnols depuis la fin de la guerre civile en 1939.

L'instruction judiciaire a été faite par le "Juzgado Especial de Propaganda Ilegal", qui a juridiction sur tout le territoire espagnol. Les charges sont "propagande illegale" et "réorganisation du Parti Socialiste en Espagne", et les peines demandées vont dès 6 ans et 50.000 pesetas d'amende jusqu'à 2 ans et 10.000 pesetas.

Ces 54 socialistes viennent de toutes les régions et professions du pays, et son age est comprise entre les 20 et les 60 ans. Ça, et le fait de que dans le procès il n'y a rien relationné avec communisme ou terrorisme, donnent au jugement un caractère très symbolique; il s'agit réellement du procès du socialisme démocratique et du syndicalisme libre par le régime totalitaire du général Franco. De ce point de vue, des envoies de représentant, et délégués, comme observateurs, avec des crédentielles des organisations syndicales, juridiques, politiques, etc., des pays occidentaux, est hautement désirable.

Parmi les processés, les milieux bien informés estiment que s'y trouvent quelques uns des dirigeants du mouvement socialiste et syndicale libre, clandestin, à l'intérieur de l'Espagne. Ainsi, on cite les noms, déjà mentionnés en novembre 1958 par la presse internationale, de Antonio Amat Maiz, avocat de Vitoria (Pays Basque); Antonio Villar Massó, avocat de Madrid; Joan Reventós Carner, professeur à l'Université de Barcelone; Graciano Pérez, mineur asturien, et Francisco Roman, employé de Málaga.

Tous les processés comptent, à l'occasion du jugement, réaffirmer publiquement leurs idées socialistes démocratiques et syndicalistes libres.

Madrid, le 19 octobre 1962.

Servicio de Información Socialista.

ROBERT VAN SCHENDEL

44, rue BELLIARD

BRUXELLES

BELGIQUE

Cher Van Schendel,

Tenant compte que, parmi les charges faites contre certains accusés, se trouve "avoir chez eux propagande européenne et pamphlets du dit Mouvement Européen"..., nous pensons que la présence d'observateurs accrédités du M.E. ne serait pas hors de lieu.

Meilleures salutations

A. Villar Massó